3
Village

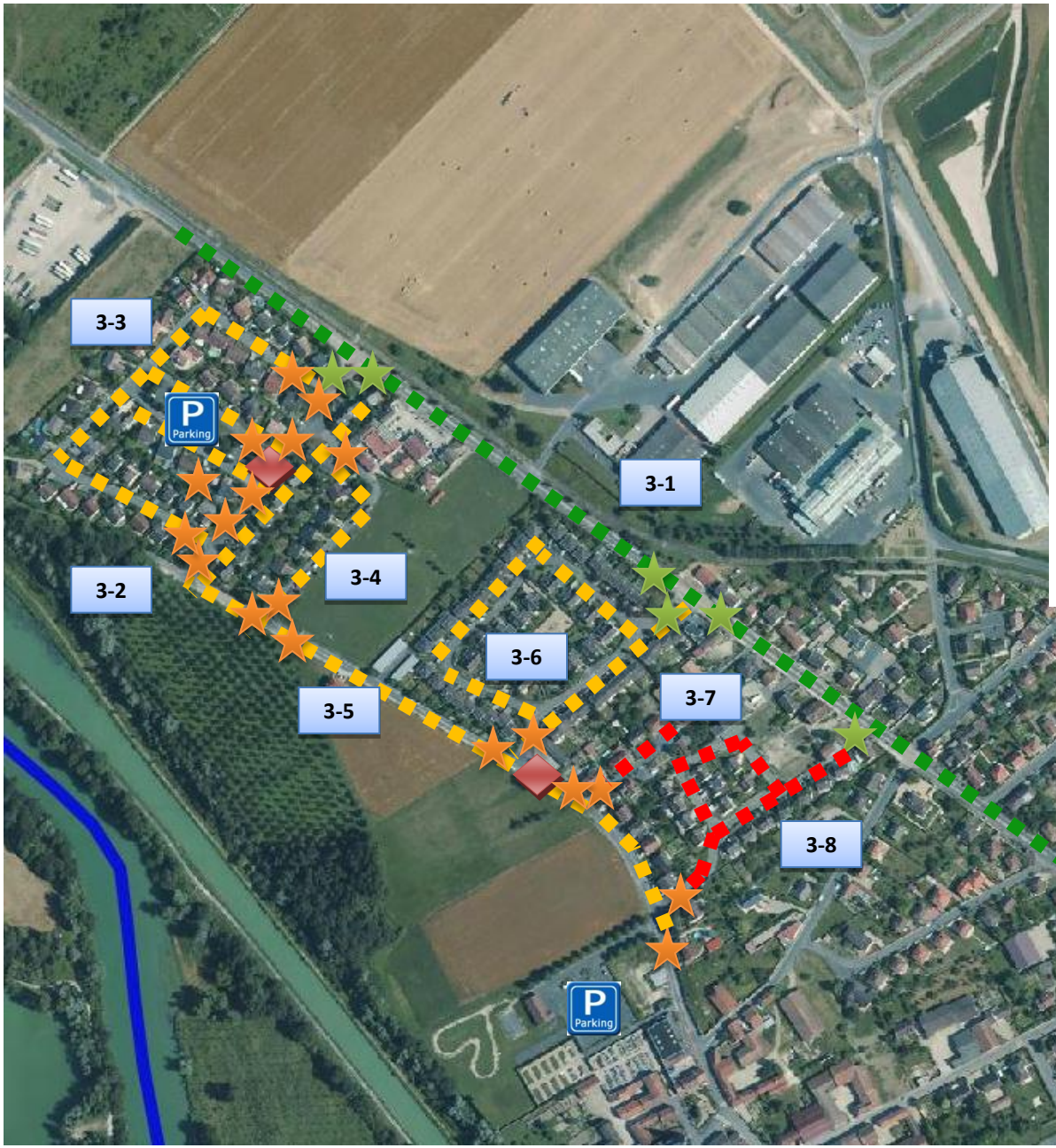

Liaison

Inexistante

Compliquée

Cheminement

Inexistant

A aménager

Aux normes

Passage piéton

Au norme

A modifier

A créer

Arrêt bus

Au norme

Au norme

Stationnement

3-10
3-11
3-9
3-12
3-13
3-14
3-17
3-16
3-15
3-18
Liaison
Inexistante
Compliquée
Cheminement
Inexistant
A aménager
Aux normes
Passage piéton
Au norme
A modifier
A créer
Arrêt bus
Au norme
Au norme

3-1 Route de Louvois - 1500m

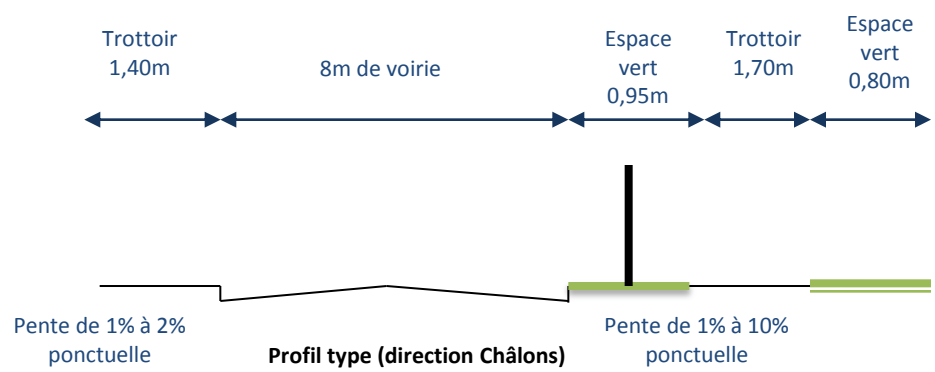

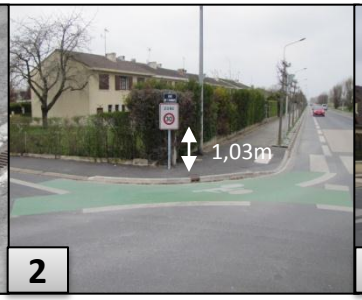

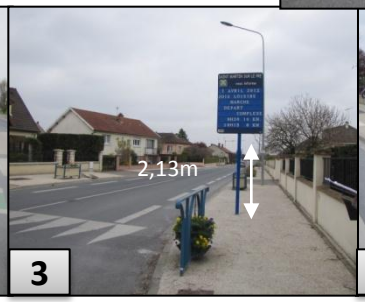

La Route de Louvois est la rue principale de Saint-Martin-Sur-Le-Pré. Ancienne route départementale, elle traverse le village sur toute sa longueur. Elle est large, aménagée avec des trottoirs de part et d'autre.
Elle a été réaménagée partiellement (réfection de la chaussée et aménagement des intersections) en 2009. Elle est équipée de pistes cyclables.

Bilan de l'inspection

Trottoirs: dégradation locale **(photo 1)**. Largeurs faibles localement **(photo 2)**. Pente très abruptes localement **(photos 4 et 5)**.

Stationnement: Occupation locale du trottoir **(photos 6 et 8)**.

Signalisation: Les hauteurs des panneaux ne sont pas aux normes **(photos 2 et 3)**.

Mobilier urbain: Bornes basses non réglementaires parce que difficilement détectable **(photo 7)**.

Pistes de réflexion

Rappel au riverain que l'arrêt et le stationnement sont interdits sur les trottoirs art. R417-10 1°..

Suppression des éléments non réglementaires (bornes basses et remplacement par des barrières).

Réfection locales de trottoirs et modification du profil.

3-2 Rue Baudry - 215m

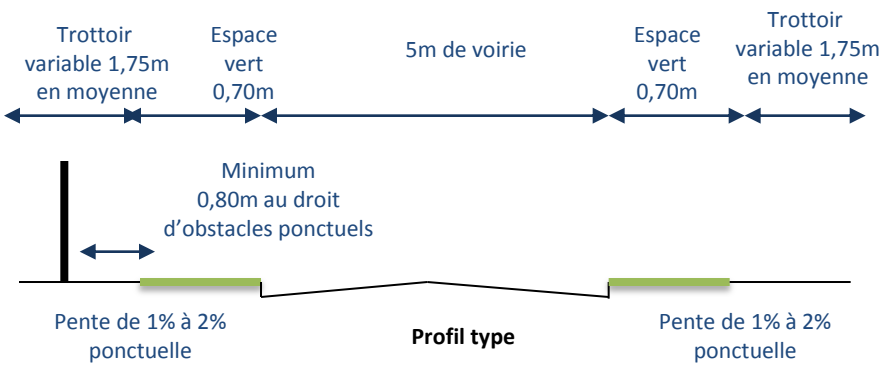

Vue vers Route de Louvois

Vue vers chemin des Sports

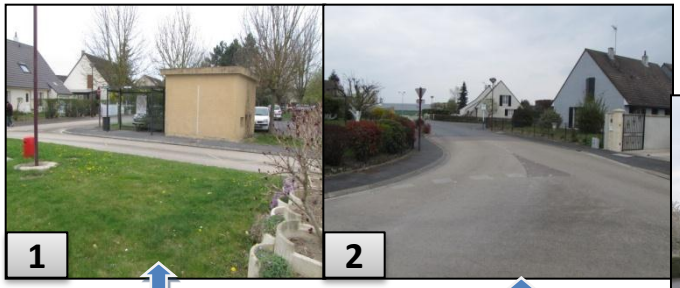
1

2

Pas de quai bus. Absence de bande d'éveil de vigilance

3

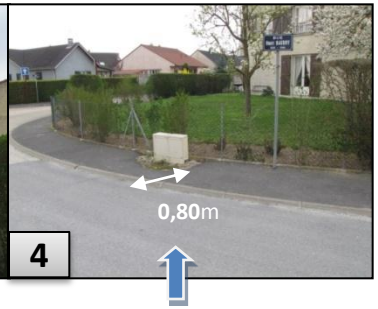

4

Largeur de trottoirs faible localement au droit de la signalétique, des mâts d'éclairage et des poteaux d'incendie.
Pas de partie contrastée sur le mobilier urbain. Hauteur de signalétique trop basse (< à 2,20m)

5

6

La rue Baudry est une rue résidentielle. Elle est aménagée avec des trottoirs des deux côtés de la chaussée.
Une partie de la rue est en zone 30.

Bilan de l'inspection

Trottoirs: Largeur faible localement au droit des mâts d'éclairage **(photos 3 et 4)**. Il n'existe pas de stationnements aménagés dans la rue. Il y a un risque de stationnement sur les trottoirs occasionnant une gêne dans les déplacements piétonniers.

Signalisation: Hauteur de panneau non réglementaire **(photo 3)**.

Passages piétons: Non normalisés. Absence de bordures basses et de bandes d'éveil de vigilance.

Stations bus (Communautaire): Absence de quai et de bande d'éveil de vigilance.

Pistes de réflexion

Mise aux normes des passages piétons **(voir page 15)**.

Mise aux normes de la signalétique verticale, principalement la hauteur des panneaux.

Revêtement meuble **(photos 5 et 6)** sur les allées du parc.

3-3 Rue Maréchal Leclerc - 708m

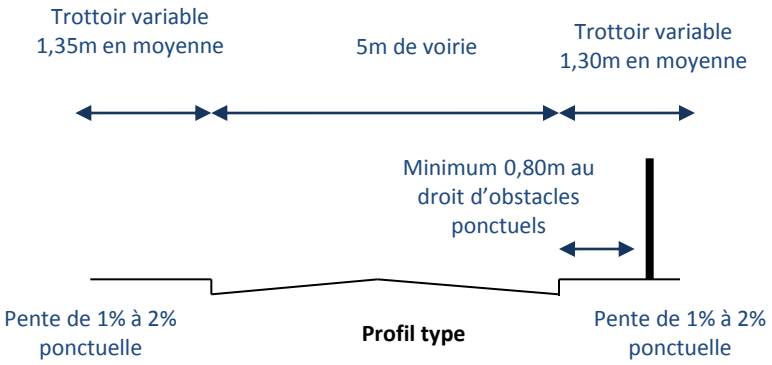

La rue du General Leclerc est une rue résidentielle. Elle est en sens unique.

Bilan de l'inspection

Trottoirs: Largeur faible localement au droit des mâts d'éclairage **(photo 3)**.

Stationnement: Occupation locale du trottoir **(photo 1)**. Parking perpendiculaire hors norme (4,30m avec le trottoir) au lieu de 5 m+1.40 **(photo 5)**. Pas de place PMR sur le parking central.

Passages piétons: Non normalisés. Absence de bordures basses et de bandes d'éveil de vigilance.

Présence d'un médecin (Déplacement sur le futur pôle route de Louvois) **(photo 6)**.

Pistes de réflexion

Mise aux normes des passage piétons **voir page 15)**.

Mise en place d'un marquage stationnement sur chaussée pour libérer les trottoirs et favoriser les déplacements. Transformer le stationnement perpendiculaire en stationnement longitudinal **(photo 5)**.

Aménagement d'une place de stationnement PMR sur le parking.

Veiller à ce que les espaces verts en limite de propriété soient entretenus là où ils pourraient gêner les déplacements sur trottoirs **(photo 2)**.

3-4 Rue du 29 Août 1944 - 205m

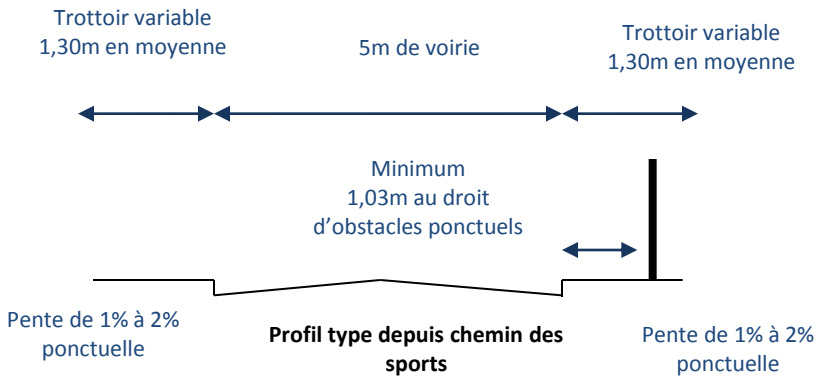

1 Vue vers chemin des sports

2 Vue vers rue Baudry

La rue du 29 Août 1944 est une rue résidentielle. Elle est aménagée avec des trottoirs des deux côtés de la chaussée.

Bilan de l'inspection

Trottoirs: Largeur faible localement au droit des mâts d'éclairage, 1.03m **(photo 1)**.

Stationnement: Occupation locale du trottoir, ce qui complique davantage le cheminement **(photo 1)**.

Passages piétons: Non normalisés. Absence de bordures basses et de bandes d'éveil de vigilance.

Pistes de réflexion

Mise au norme des passages piétons **(voir page 15)**.

Rappel au riverain que l'arrêt et le stationnement sont interdits sur les trottoirs art. R417-10 1°.

Mise en place d'un sens unique et réaménagement des trottoirs. Marquage du stationnement sur la chaussée. La réflexion doit comprendre le terrain de sport **(voir fiche 1-5)**.

3-5 Chemin des Sports - 570m

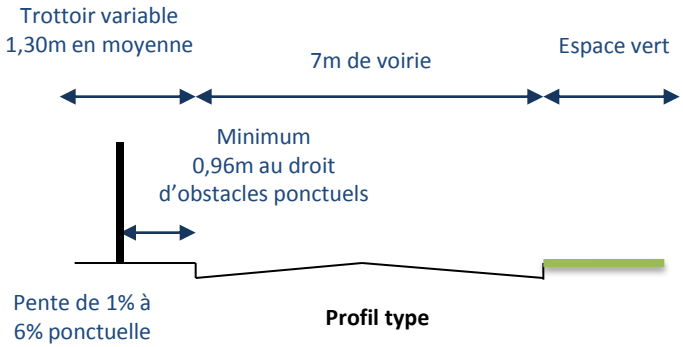

Profil type

Vue vers la rue Baudry

Vue vers la Mairie

Largeur de trottoirs faible localement au droit de la signalétique, des mâts d'éclairage.

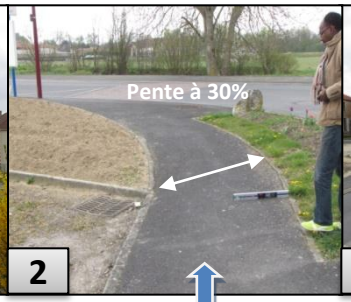

Devers important, risque de chute pour une personne en fauteuil roulant et les non-voyantes devient de leur trajectoire.

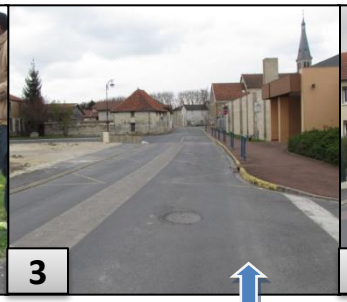

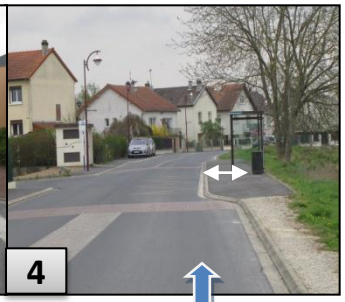

4 arrêts bus hors normes (station Abbaye et station Salle des Fêtes).Pas de quai bus. Absence de bande d'éveil de vigilance. Espace de 1,13m devant l'abris bus

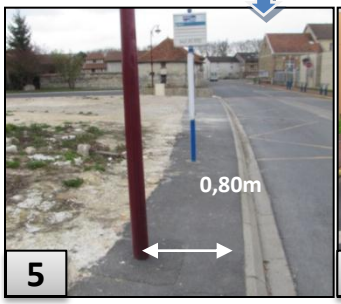

La rue des sports est une rue de transit intérieur principale du village. Elle permet de desservir la majorité des site générateurs de déplacement. Elle est aménagée avec des trottoirs sur un seul côtés de la chaussée et ce sur la majorité de la rue.

Bilan de l'inspection

Trottoirs: Largeur faible localement au droit des mâts d'éclairage **(photos 1 et 5)**. Pente locale importante **(photo 2)**.

Stationnement: Occupation locale du trottoir **(photo 8)**.

Passages piétons: Non normalisés. Absence de bordures basses et de bandes d'éveil de vigilance.

Stations bus (Communautaire): Absence de quai et de bande d'éveil de vigilance.

Pistes de réflexion

Mise au norme des 4 passages piétons **(voir page 15)**.

Re-profilage du trottoir localement.

Réaménagement des arrêts bus – Compétence communautaire.

Rappel au riverain que l'arrêt et le stationnement sont interdits sur les trottoirs art. R417-10 1°.

3-6 Rue de l'Abbaye - 388m

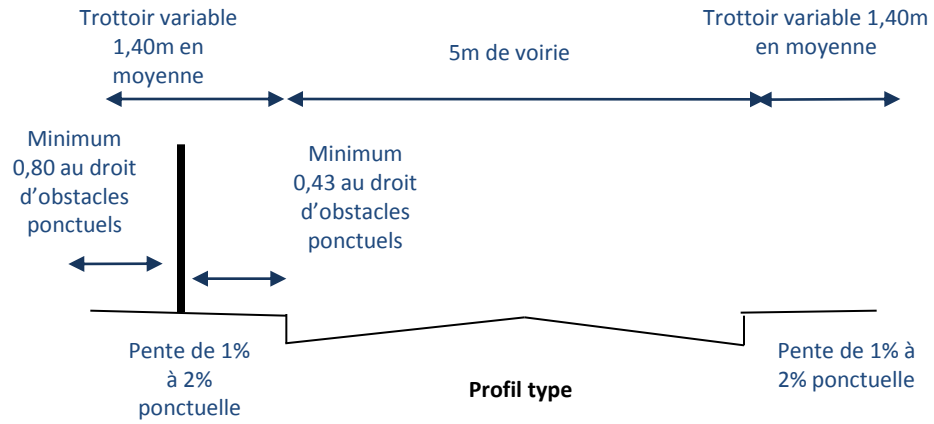

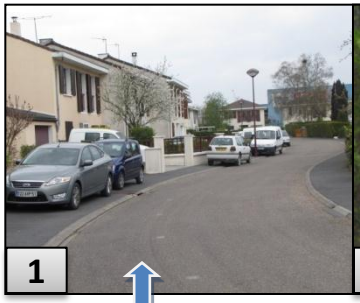

Largeur de trottoirs faible localement au droit de la signalétique, des mâts d'éclairage.
Stationnement sur trottoirs..

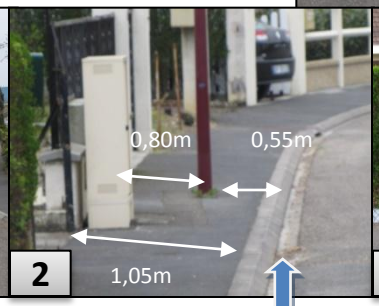

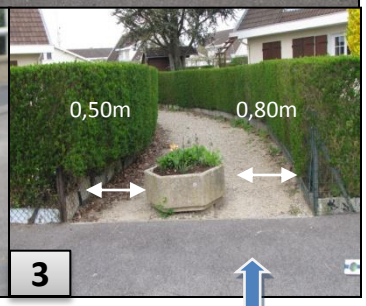

Accès au parc. Largeur de passage trop faible.
Remplacement de la vasque par un potelet

La rue de l'Abbaye est une rue desserte résidentielle . Elle est aménagée avec des trottoirs des deux côtés de la chaussée.

Bilan de l'inspection

Trottoirs: Largeur faible localement au droit des mâts d'éclairage et du mobilier (**photo 2**).

Cheminement: Accès au parc non conforme (**photo 3**).

Stationnement: Occupation locale du trottoir **(photo 1)**.

Passages piéton: Absence d'aménagement.

Pistes de réflexion

Rappel au riverain que l'arrêt et le stationnement sont interdits sur les trottoirs art. R417-10 1°.

Mise en place d'un sens unique et aménagement de stationnement sur la voirie.

Mise au norme du passage piéton **(voir page 15)** avec l'intersection du chemin des Sports.

Réaménagement de l'accès au parc.

Mettre en place un sens unique et réaménager les trottoirs. Marquage du stationnement sur la chaussée.

3-7 Rue Louis Boulle - 83m

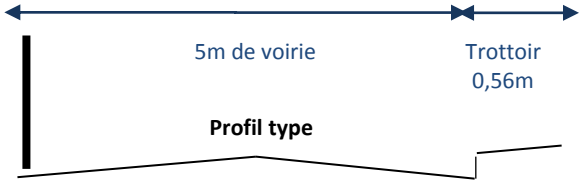

Largeur des fentes de la grille > à 2 cm (3cm) au milieu d'un passage piétions

La rue Louis Boulle est une Impasse de desserte résidentielle.

Bilan de l'inspection

Trottoirs: Elle ne possède pas de trottoir fonctionnel. Risque de chute avec les fentes de la grille (>2cm): les cannes, les roues de poussettes ou de fauteuil roulant s'y bloquent facilement.

Pistes de réflexion

Mise en place d'un espace de rencontre et suppression du trottoir existant. Réaménagement de cette rue en espace de rencontre;

Modification de la grille au milieu du passage piéton.

3-8 Rue Jean Mermoz - 570m

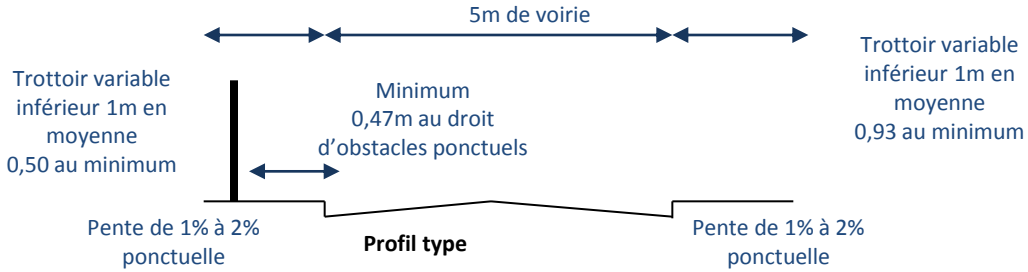

Largeur de trottoirs faible localement au droit de la signalétique, des mâts d'éclairage.

Obstacles non permanents (poubelles) sur trottoirs

La rue Jean Mermoz est une rue de desserte résidentielle d'un lotissement.

Bilan de l'inspection

Trottoirs: Largeur faible localement **(photos 1 à 3)**. Présence de poubelles et véhicules **(photo 4)** gênant les déplacements.

Passages piétons: Absence d'aménagement.

Pistes de réflexion

Mise en place d'un sens unique et réaménagement des trottoirs.
Marquage du stationnement sur la chaussée.
Réaménagement de cette rue en espace de rencontre;

2907 TA 96

3-9 Rue du Moulin (Village) - 467m

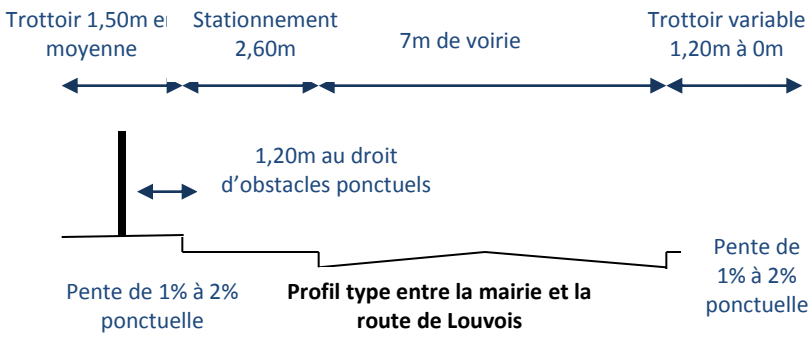

Profil type entre la mairie et la route de Louvois

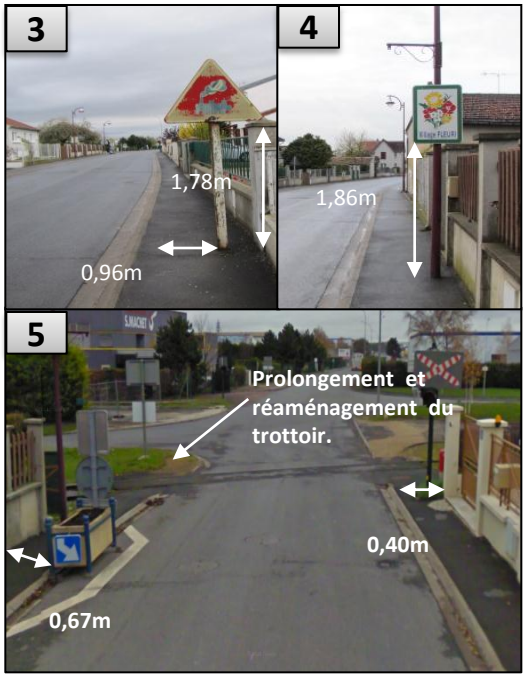

Largeur de trottoirs faible localement au droit de la signalétique, des mâts d'éclairage.

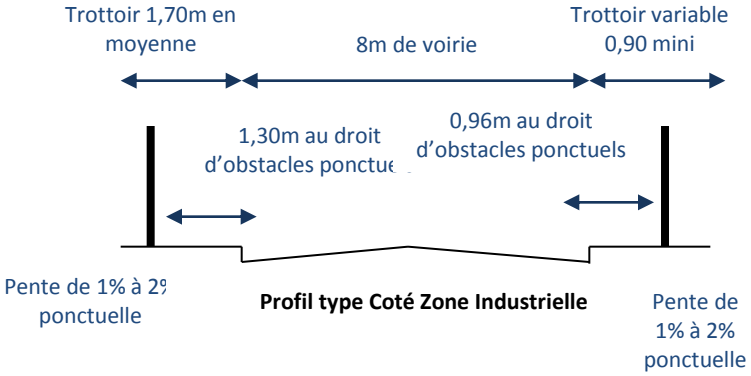

Profil type Coté Zone Industrielle

La rue du Moulin est une rue de transit.. Elle est aménagée avec des trottoirs des deux côtés de la chaussée avec des largeur très variables.

Bilan de l'inspection

Trottoirs: Largeur faible localement au droit des mâts d'éclairage et du mobilier **(photos 3 et 5)**. Absence de continuité sur une partie **(voir photo 2)**.
Absence de continuité dans la liaison entre le village te la zone industrielle.

Passages piétons: pas d'aménagement sauf intersection route de Louvois.

Signalisation: Hauteur de panneau non réglementaire **(photos 3 et 4)**.

Pistes de réflexion

Aménagement de passages piétons **(voir page 15)**.

Proposer la suppression de la signalisation vétuste et inutile.

Diminution de l'emprise voirie dans les projet de réaménagement futur au profit des trottoirs.

Aménager la continuité entre la zone industrielle et le village.

3-10 Rue de la Noue Hermandre (Village) – 103m

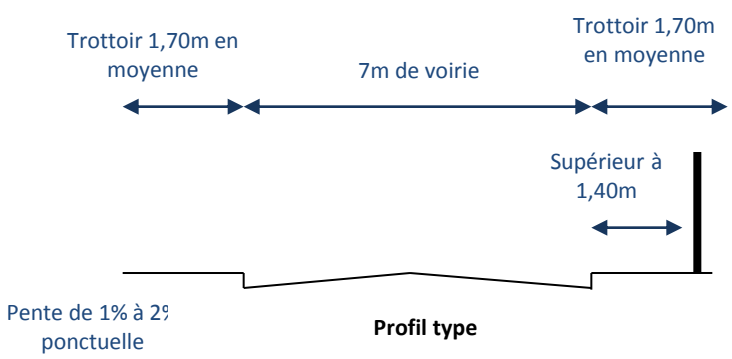

La rue de la Noue Hermandre est une impasse de desserte résidentielle.

Bilan de l'inspection

Passages piétons: Non normalisés. Absence de bordures basses et de bandes d'éveil de vigilance.

Stationnement: Occupation locale du trottoir.

Pistes de réflexion

Mise au norme du passage piéton **(voir fiche page 15)**.

Rappel au riverain que l'arrêt et le stationnement sont interdits sur les trottoirs art. R417-10 1°.

3-11 Rue Robert Mercier- 250m

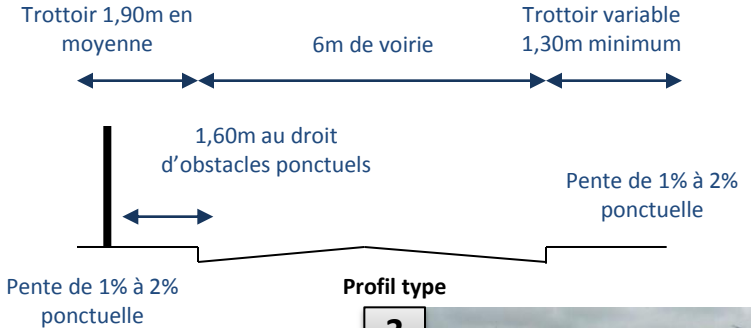

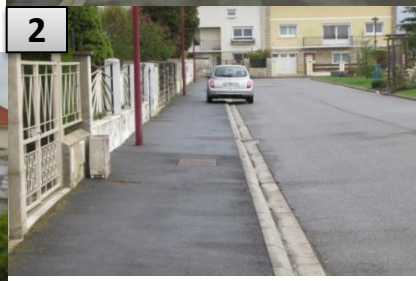

La rue Robert Mercier est une Impasse de desserte résidentielle.

Bilan de l'inspection

Stationnement: Occupation locale du trottoir **(photo 1)**.

Passages piétons: Absence d'aménagement.

Pistes de réflexion

Rappel au riverain que l'arrêt et le stationnement sont interdits sur les trottoirs art. R417-10 1°

3-12 Rue Thérèse Michel- 206m

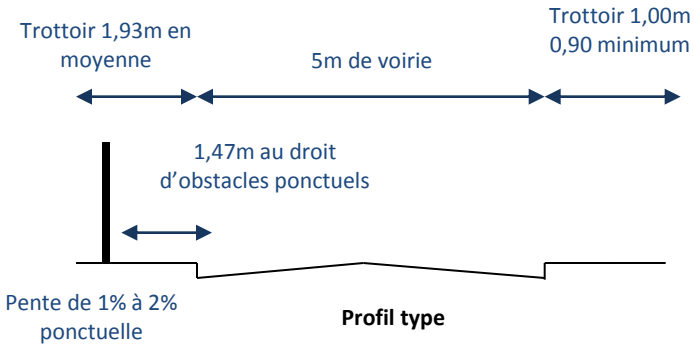

Profil type

1

2

3

La rue Thérése Michel est un axe de desserte. Elle dessert les logements dit « maisons des Ainés ».

Bilan de l'inspection

Trottoirs: Largeur faible localement au droit des mâts d'éclairage.

Chaussée: Faible largeur; risque de stationnement sur trottoirs.

Stationnement: Place PMR, absence de signalisation verticale conforme B6d +M6h (**Photo 3**).

Pas de continuité aménagée de déplacement vers le centre du village et vers le tabac journaux.

Pistes de réflexion

Favoriser la continuité du déplacement entre les maisons des ainées et le centre du village.

Aménagement d'un passage piéton normalisé devant la « maisons des Ainés ».

3-13 Rue des Dats (Village)- 600m

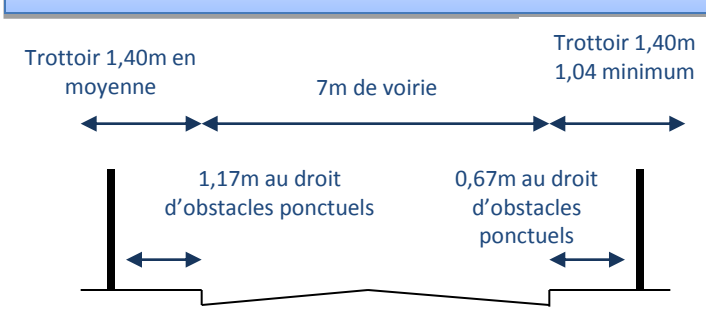

Profil type entre la mairie et la route de Louvois (partie 1)

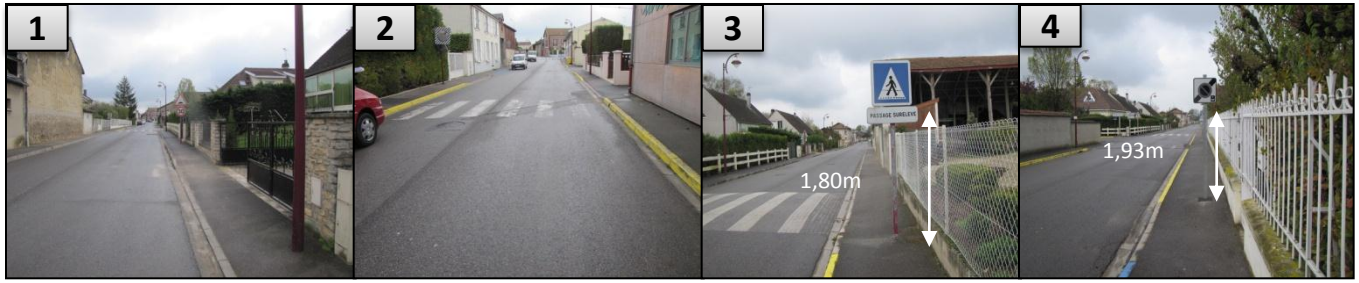

Ressauts supérieur à 10cm des deux cotés du trottoir.
Sens interdit pas visible de la rue

Obstacles sur trottoirs (poubelle et véhicule)

Présence d'une infirmière
Pas de stationnement

La rue des Dats est un axe de transit important. Il permet de desservir la majorité des site générateurs de déplacement.

Bilan de l'inspection

Trottoirs: Largeur faible localement au droit des mâts d'éclairage. Présence de poubelles et véhicules sur le trottoir (**photo 6 et 7)** gênant les déplacements.

Passages piétons: Non normalisés. Absence de bordures basses et de bandes d'éveil de vigilance. sauf intersection route de Louvois.

Signalisation: Les hauteurs des panneaux ne sont pas aux normes **(photos 3 et 4)**.

Présence d'un site générateurs de déplacements (garderie « La Souris verte ») .

Pistes de réflexion

Réaménagement des passages piétons **(voir page 15)**.
Aménagement devant la garderie **(Fiche 1-7)**.

Diminution de l'emprise voirie dans les projet de réaménagement futur au profit des trottoirs.

Rappel au riverain que l'arrêt et le stationnement sont interdits sur les trottoirs art. R417-10 1°

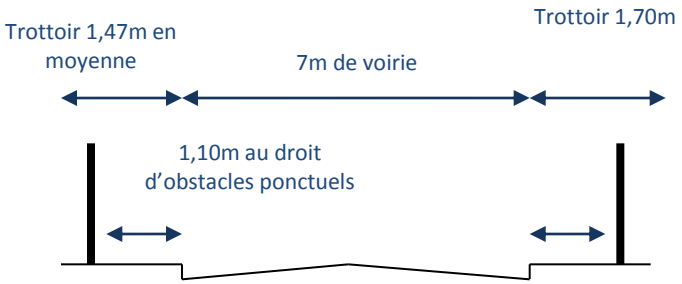

Profil type après route de Louvois (partie 2)

Partie 2

Diminution de l'emprise voirie dans le projet du futur réaménagement.

Réaménagement de la transition entre le village et la zone industrielle (**photo 8)**.

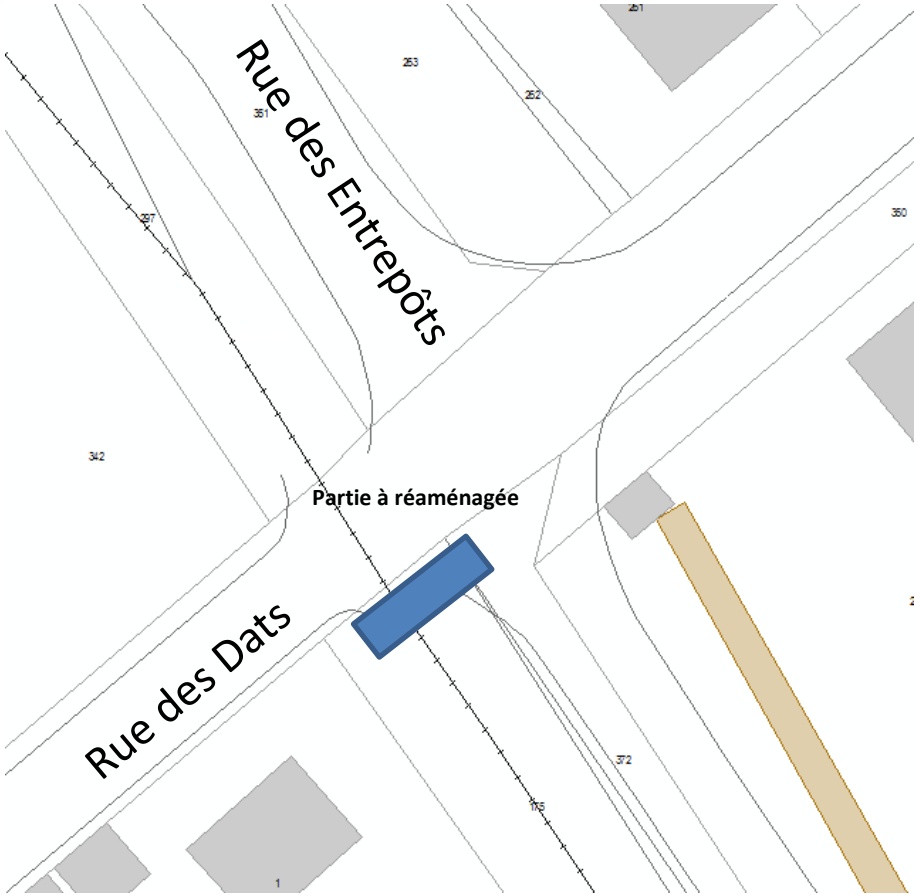

Absence de liaison entre le village et la zone industrielle

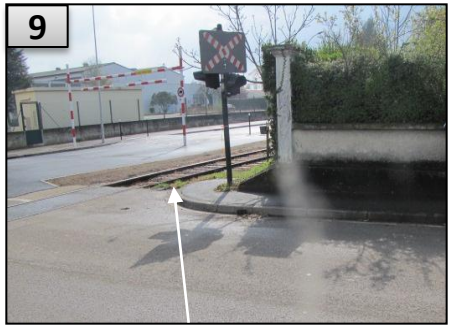

Ressauts supérieur à 10cm sur la fin de trottoir. Prolonger le trottoir jusqu'à la rue des entrepôts avec passage de la voire ferrée

3-14 Rue des Castors - 50m

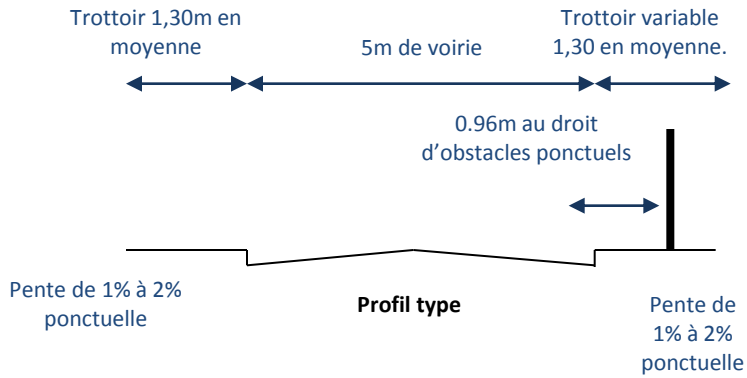

La rue des Castors est une impasse en pleine restructuration avec le réaménagement de son environnement.

Bilan de l'inspection

Largeur de trottoirs faible localement au droit des mâts d'éclairage.

Pistes de réflexion

Partie à vérifier après travaux.
Vérifier les normes dans la réalisation du projet en cours.

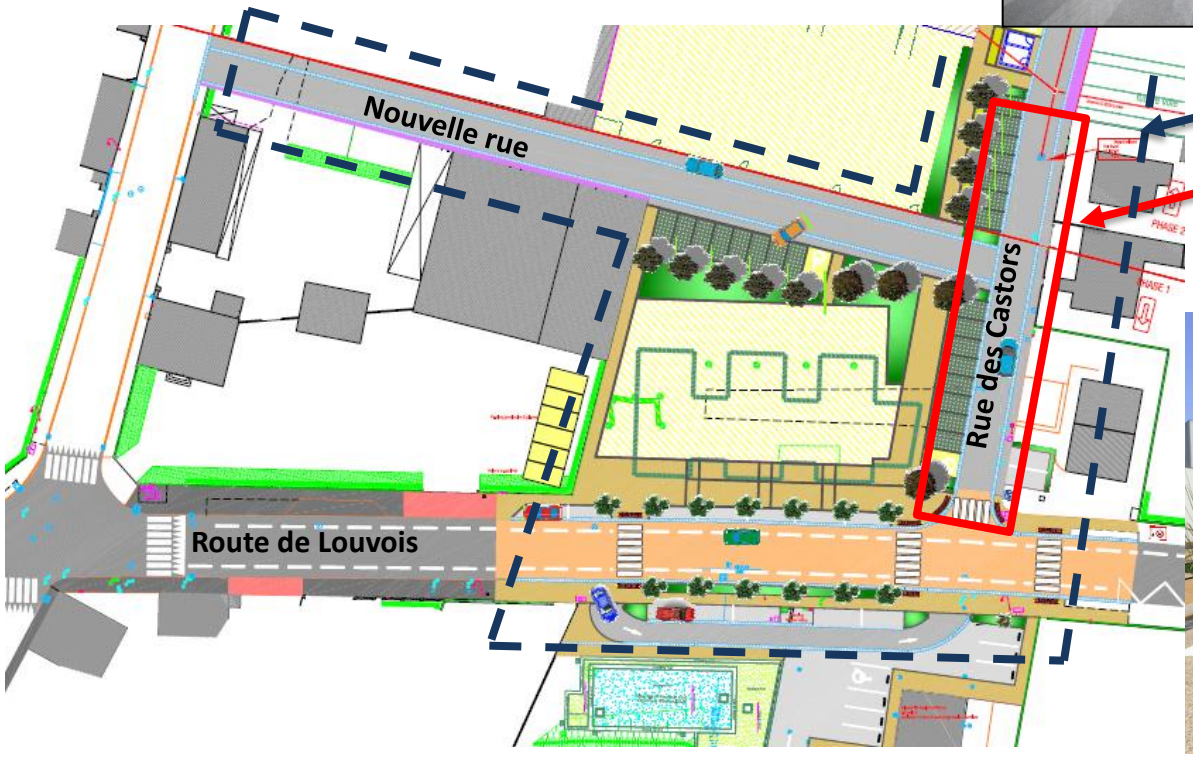

Limites du projet

Rue actuelle

CITÉS EN CHAMPAGNE
Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne
www.citesenchampagne.net

Future intersection route de Louvois / rue des Castors

3-15 Rue du Pont - 178m

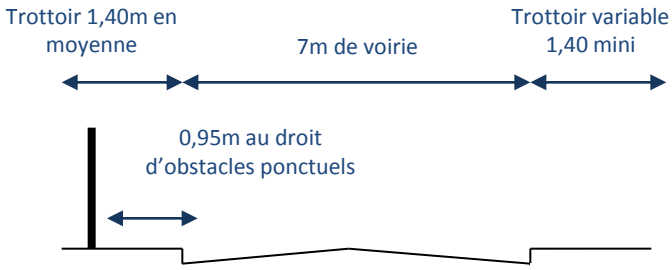

Ressaut important en fin de trottoir. Absence de continuité vers le canal

La rue du Pont est devenue une impasse et elle conduit au Canal et aux pistes vélocipédiques .

Bilan de l'inspection

Trottoirs: Largeur faible localement au droit des mâts d'éclairage.

Passages piétons: Non normalisés. Absence de bordures basses et de bandes d'éveil de vigilance.

Pistes de réflexion

Faciliter la descente de trottoir en fin de rue pour accéder au pont et aux piste vélocipédiques.

Réaménager le passage piéton au droit de la mairie **(voir page 15)**.

Diminution de l'emprise voirie dans les projet de réaménagement futur au profit des trottoirs.

3-16 Rue Clovis Jacquiert - 123m

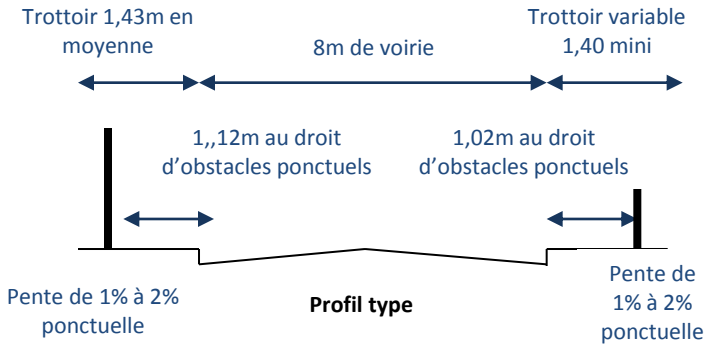

Ressauts de 4cm au droit du passages piéton
Absence de bande d'éveil de vigilance et mobiliers urbains non réglementaires

La rue Clovis Jacquiert est une large impasse qui est l'unique accès à trois lieux générateurs de déplacements (Tennis, complexe sportif et école).

Bilan de l'inspection

Trottoirs: Largeur faible localement au droit des mâts d'éclairage.

Passages piétons: Non normalisés. Absence de bordures basses et de bandes d'éveil de vigilance. Mobiliers urbains à enlever.

Pistes de réflexion

Diminution de l'emprise voirie dans les projet de réaménagement futur au profit des trottoirs.
Aménagement d'un passage piéton à l'intersection de la rue des Dats.

3-17 Rue Jeannot- 30m

La rue Jeannot est une petite impasse.

Bilan de l'inspection

Elle ne possède pas de trottoirs.

Pistes de réflexion

Mise en place d'un espace de rencontre

3-18 Rue Raymond Aron- 380m

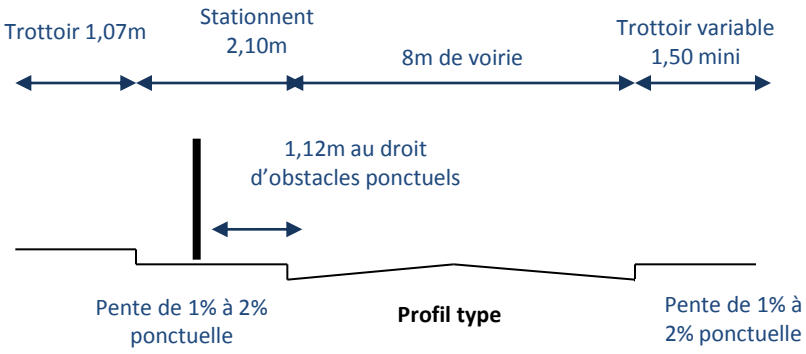

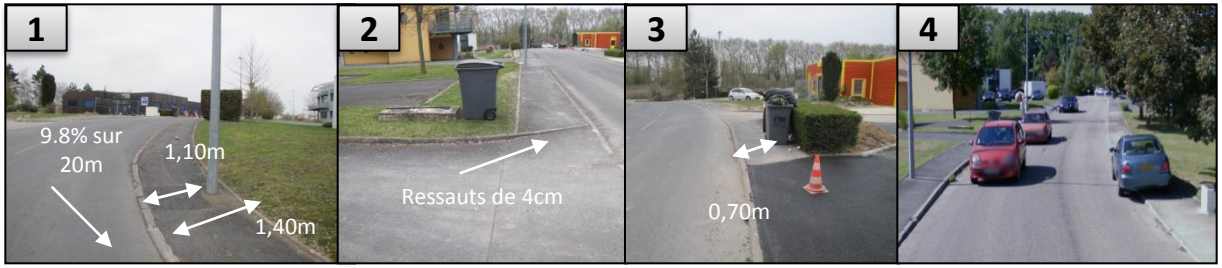

La rue Raymond Aron est une rue de desserte devenue une rue de transit importante.
Elle possède des trottoirs de part et d'autre ainsi d'un stationnement longitudinal.

Bilan de l'inspection

Trottoirs:. Largeurs faibles localement Pente très abruptes localement **(photo 1)**. Présence de ressauts au droit des entrées **(photo 2)**. Présence de poubelles et véhicules **(photos 3 et 4)** gênant les déplacements.

Stationnement: Largeur de stationnement faible. Absence de marquage au sol. Absence de place PMR.

Pistes de réflexion

Suppression des ressauts avec des bordures surbaissées.

Rappel au riverain que l'arrêt et le stationnement sont interdits sur les trottoirs art. R417-10 1°

Création de passages piétons **(voir page 15)**.